

## EN CAS D'ACCIDENT

- 1 Interdisez et sécurisez l'accès** pour éviter tout autre accident ou sur-accident.
- 2 Ne touchez pas les personnes** concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique pour éviter vous-même d'être électrocuté à votre tour.
- 3 Ne touchez pas aux câbles** même tombés au sol, ni aux pylônes.
- 4 Alertez** en appelant le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).

## RECOMMANDATIONS

Les conseils mentionnés dans ce document ne présentent aucun caractère exhaustif et ne sauraient se substituer, de quelque manière que ce soit, aux textes réglementaires en vigueur auxquels le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) doit se soumettre.

## URM, proche de ses clients



2 bis rue Ardant du Picq  
BP 10102  
57014 METZ CEDEX 01

## Pour tout renseignement

 N°Cristal 0 969 36 35 10

APPEL NON SURTAXE

[www.urm-metz.fr](http://www.urm-metz.fr)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

URM, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, est une entreprise de service public qui développe, exploite et entretient le réseau électrique. URM assure également pour tous les clients, quel que soit leur fournisseur, le relevé des compteurs, les interventions techniques et le dépannage.

## Protégez-vous, GARDEZ VOS DISTANCES



Recommandations  
aux particuliers amenés  
à s'approcher d'ouvrages  
électriques dans le cadre  
de leurs loisirs ou travaux.



# PRUDENCE SOUS LES LIGNES ÉLECTRIQUES : LES SITUATIONS À RISQUES

## VOS MOYENS DE PRÉVENTION

### VOUS PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ AÉRIENNE ?

Vous évoluez en parapente, en deltaplane, en montgolfière, ou utilisez un cerf-volant, un drone ou pratiquez une activité nautique à voile :

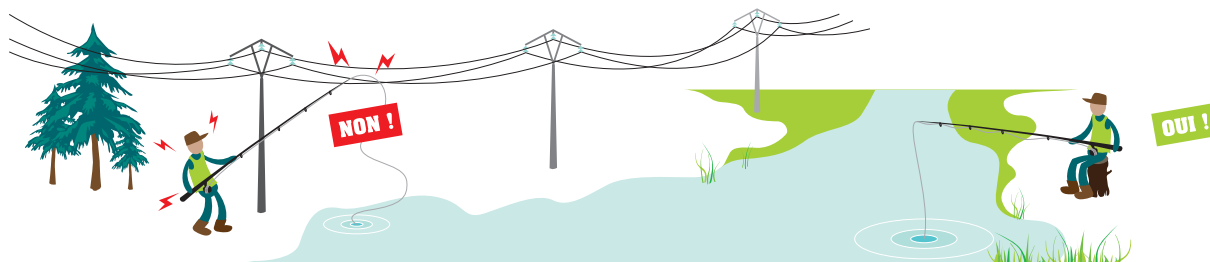
**ÉVITEZ LES SITUATIONS À RISQUES !**



- ✓ Observez votre environnement.
- ✓ Vérifiez les vents :  
*les risques se déplacent en fonction des vents et peuvent varier à tout moment.*
- ✓ Informez-vous auprès de votre club.

### VOUS PRATIQUEZ LA PÊCHE ?

Vous utilisez une canne à pêche ou une ligne de grande longueur :  
**VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR CES MESURES DE SÉCURITÉ !**

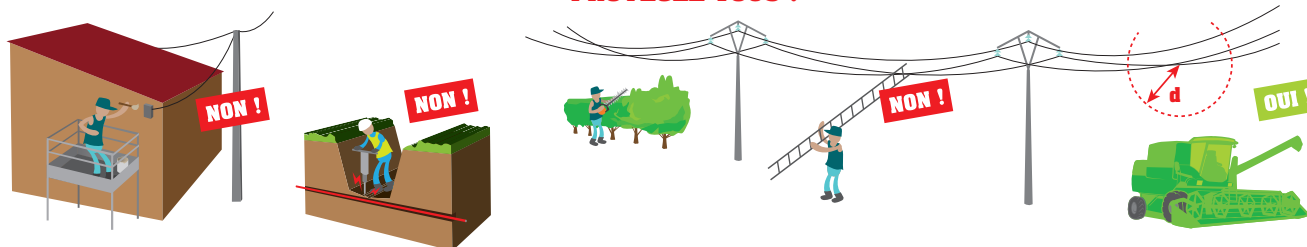


- ✓ Évitez de pêcher à proximité des lignes électriques.
- ✓ Lors de votre déplacement sous une ligne électrique, tenez votre canne à pêche en position horizontale.
- ✓ Respectez les consignes figurant sur les panneaux d'informations.

### VOUS ÊTES UN AGRICULTEUR OU UN PARTICULIER RÉALISANT DES TRAVAUX ?

Vous réalisez de la manutention d'objets de grande longueur ou hauteur (échelle, échafaudage, antennes,...), vous conduisez des engins de hauteur variable (engin de levage, déchargement, stockage), vous réalisez des drains, des creusements, des réfections de toit :

**PROTÉGEZ-VOUS !**



### DISTANCES À RESPECTER

Tension inférieure à 50 000 Volts : **d > 3 mètres**  
Tension supérieure ou égale à 50 000 Volts : **d > 5 mètres**

- ✓ La réglementation vous demande de respecter certaines formalités (dont DT-DICT). Pour plus d'information, nous vous invitons à vous connecter sur : [reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://reseaux-et-canalisation.ineris.fr) ou à nous contacter au :  
**N°Cristal 0 969 36 35 10**  
APPEL NON SURTAXE
- ✓ Ne rehaussez pas votre terrain sous ou aux abords d'une ligne électrique.
- ✓ Ne manœuvrez pas seul vos engins sous ou aux abords des lignes électriques.

**NE TENTEZ JAMAIS** de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique.

**LE DANGER EXISTE** également à proximité d'une ligne électrique. En effet, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage), qui pourra entraîner une électrocution, même sans contact avec la ligne